

mesurée selon différentes méthodes. La plus habituelle de ces méthodes consiste à opérer le dépouillement des déclarations faites par les contribuables en vue de l'impôt sur le revenu et d'en dégager le capital, mais elle ne peut être appliquée que dans les pays où les faibles revenus sont assujettis à l'impôt. Une seconde méthode a pour base les déclarations de successions, la valeur des biens laissés par les défunts servant à l'établissement d'une moyenne. Une troisième méthode atteint cet objet au moyen d'un recensement très complet opéré dans chaque famille. Une quatrième méthode, appelée méthode de l'"inventaire", est souvent en usage.* L'estimation de la richesse du Canada présentée ici est basée sur la méthode de l'inventaire, c'est-à-dire, une tentative d'obtenir pour la nation un inventaire approximatif, comme l'homme d'affaires inventorie ses possessions. Cette méthode consiste à totaliser les montants connus des différentes sources comme engagés dans l'agriculture, l'industrie, les logements, etc. Elle ne comprend pas la valeur des ressources naturelles inexploitées mais seulement la richesse naturelle déjà appropriée. Par exemple, elle comprend la valeur des machines et de l'outillage employés dans les mines de charbon mais non pas le charbon qui n'a pas encore été retiré de la mine; les bateaux pêcheurs mais non le poisson de la mer; les usines électriques et l'outillage servant au développement des forces hydrauliques mais non les chutes d'eau elles-mêmes. Dans le cas de la richesse forestière une exception partielle est faite en y incluant les matières premières accessibles. En faisant la comparaison entre les différentes provinces il faut se rappeler que cette méthode tend à diminuer la richesse de n'importe quelle section du pays qui est riche en mines, en pêcheries ou en forces hydrauliques.

Quelle que soit la méthode employée, on se heurte à de nombreux obstacles lorsqu'il s'agit de réduire à un dénominateur commun tous les facteurs qui constituent la richesse, facteurs qui, une fois créés, ne sont pas assujettis à des oscillations prononcées. Les estimations relatives à la richesse nationale devraient être exprimées toujours en termes de monnaie nationale. Et pourtant, le pouvoir d'achat de l'unité monétaire oscille continuellement: depuis 1929 il a augmenté de plus de 50 p.c. (février 1933) si on prend pour base les prix de gros. Même en 1930, l'indice moyen des prix de gros accuse un fléchissement de près de 10 p.c. sur 1929, tandis qu'au mois de décembre la moyenne était de 19 p.c. plus basse qu'en décembre 1929.

Ces réductions prononcées réagissent tout d'abord sur les denrées de production courante, de sorte que la valeur (en dollars) de la production se trouve diminuée de même que le revenu national du pays où la plupart des habitants sont des producteurs. En définitive, un fléchissement persistant de ce genre affecte la valeur des biens-fonds, de l'outillage, etc., et a pour effet une diminution de la richesse nationale exprimée en dollars.

La première estimation officielle publiée par le Bureau Fédéral de la Statistique était pour 1921, étant basée sur les données du recensement de l'année. La richesse nationale était estimée à \$22,195,000,000. De nouvelles estimations donnent \$25,673,000,000 en 1925 et \$27,668,000,000 en 1927. Les estimations précédentes pour 1921, 1925 et 1927 ne sont donc pas strictement comparables avec celles de 1929 et 1933 mais elles le sont suffisamment pour plusieurs fins. L'estimation de 1929 est de \$31,276,000,000 et celle de 1933 de \$25,768,000,000. La première présente le tableau du moment où la prospérité domestique était à son sommet, tandis que celle de 1933 reflète la baisse des valeurs résultant de la dépression. C'est la dernière qui ait été publiée.

* Une explication de la méthode et de la situation des premières estimations telles qu'appliquées au Canada sera trouvée dans l'article "La richesse du Canada et des autres nations" par R. H. Coats, Statisticien du Dominion, publié dans le journal de l'Association des Banquiers Canadiens, octobre 1919.